

TAX@CMS.2010

Cycle de conférences



ACTIVITÉS DE FORMATION

LE DEPARTEMENT FISCAL A LE PLAISIR DE VOUS INVITER AUX SÉMINAIRES SUIVANTS :

29 octobre 2009 : « Paquet TVA : le passage à l'acte est dans les deux mois »

Orateurs :

- Eric De Plaen, avocat CMS DeBacker
- Jacques Frederix, SPF Finances, Section TVA
- Dirk Carmen, SPF Finances, Section TVA

Le 1^{er} janvier 2010 entreront en vigueur les nouvelles dispositions TVA relatives à la localisation des services, le remboursement de la TVA étrangère et la lutte contre la fraude dans les opérations intracommunautaires. Les directives et règlements européens datent de 2008. Le projet de loi belge a été déposé à la Chambre des représentants le 11 septembre 2009.

Les modifications sont conséquentes. Entre professionnels, le service (y compris la consultance, les management fees, les prestations complexes) sera généralement soumis à la TVA dans le pays du preneur, qui devra lui-même payer la TVA si son fournisseur n'y est pas établi (généralisation de la règle dite de l'auto-liquidation). Certains pouvoirs publics ou professions libérales devront également s'y soumettre. Pour les services rendus au consommateur final, la TVA reste due dans le pays du prestataire, mais il n'y a pas moins de ... treize exceptions.

Les obligations déclaratives (factures, listings) sont adaptées en conséquence. Certains assujettis découvriront le listing intracommunautaire. Le remboursement de la TVA étrangère sera facilité, et la lutte contre la fraude dans les opérations intracommunautaires sera renforcée. Deux faces d'une même monnaie ?

Après un exposé succinct de Me De Plaen, vous êtes conviés à prendre part à une discussion interactive, en présence de deux éminents représentants du SPF Finances, section TVA : Jacques Frederix, Chef de service responsable de la transposition du « Paquet TVA » en droit belge, et Dirk Carmen, Représentant de la Belgique au sein du Comité européen de la TVA.



3 décembre 2009 : « Introduire un plan d'actionnariat ou un plan d'options sur actions dans une PME – Quels sont les mécanismes fiscaux et financiers applicables à ce type de rémunération ? »

Orateurs :

- Bruno Orban, avocat CMS DeBacker
- Karl De Bolster, Head of Structured Finance, Treasury & Financial Markets Dexia Banque

Les plans d'actionnariat et les plans d'options sont des outils de management qui contribuent à développer la performance et l'esprit d'entreprise. Ils s'adressent, à travers des formules variées, tant aux grandes entreprises, qu'aux PME. Ces outils peuvent être utilisés à tous les stades de vie de l'entreprise, de sa création à sa transmission.

Afin de faciliter la mise en place de ces outils complexes, nous proposons de passer en revue les principes fiscaux applicables aux plans d'actionnariat et aux plans d'options pour le personnel. La conférence abordera également les mécanismes financiers applicables à ces outils, ainsi que les moyens offerts par les banques pour la mise en œuvre et la gestion de ces outils.

14 janvier 2010 : Vennootschapsliquiditeiten uitkeren

Orateur : Lievin De Wulf, advocaat-vennoot CMS DeBacker

Tijdens dit seminarie wordt nader ingegaan op de navolgende directe en indirecte technieken om liquiditeiten, op een fiscaal gunstige wijze, uit de vennootschap te halen:

- (i) de kapitaalvermindering;
- (ii) de uitkering van gewone dividenden, interim dividenden en intermediaire dividenden;
- (iii) de inkoop van eigen aandelen;
- (iv) de directe weerslag van voormelde technieken op de berekening van de notionele interestaftrek;
- (v) bezoldigingen – tantièmes;
- (vi) vergoedingen voor ter beschikking stelling van activa;
- (vii) de verkoop van de vennootschap aan een derde gevestigd binnen of buiten de EU;
- (viii) de verkoop aan een eigen holdingvennootschap (de zg. interne meerwaarden op aandelen).



4 février 2010 : « Prix de transfert, les liaisons dangereuses ? »

Orateurs : Olivier Querinjean et Alexandros Sapsalis, avocats CMS DeBacker
Olivier Leveau, SPF Finances, Cellule des Prix de transfert

L'attention croissante portée par l'administration fiscale aux « relations intragroupes » a contribué à placer au centre du débat la question des *prix de transfert*. Cette problématique, qui se situe aux confins de l'économie et du droit, revêt une importance capitale dans l'organisation de tout groupe de sociétés (qu'il soit multinational ou non).

La politique des prix de transfert et les PME, audit d'une politique de prix de transfert et sa documentation, sa sécurisation, sa défense lors d'un contrôle, ... voilà autant de sujets qui seront abordés, tant sous l'angle du contribuable que de l'administration qui aura à les apprécier.

25 février 2010 : **La fiscalité immobilière : comment optimiser l'acquisition et la détention d'un bien immeuble ? Le recours à un démembrement du droit de la propriété est-il toujours possible et à quelles conditions ?**

Orateurs :

- Valentine Canivet, avocat CMS DeBacker
- Didier Grégoire, avocat associé CMS DeBacker

Le transfert du droit de la propriété immobilière est une opération coûteuse qui doit, dès le départ, être bien réfléchi que ce soit pour l'entreprise elle-même ou son actionariat. Différentes techniques existent pour alléger la pression fiscale.

L'expérience pratique nous montre que trop souvent les contribuables n'ont pas appréhendé tous les conséquences de leurs actes.

Dans le cadre de ce séminaire, nous vous proposons de passer en revue les avantages et inconvénients de ces différentes structures ainsi que les conditions qui doivent être respectées, notamment au regard des avis du Services des Décisions Anticipées.

Activités de formation

Octobre - février 2009-2010

Carton-réponse

À renvoyer avant le 23 octobre 2009
 par fax : 02 743 69 01 ou
 par e-mail : genevieve.petre@cms-db.com

Nom - Prénom _____

Fonction/Société _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. _____

E-Mail _____

Je m'inscris à/aux conférence(s) suivante(s) :

- 29 octobre 2009 : « Paquet TVA : le passage à l'acte est dans les deux mois »
- 3 décembre 2009 : « Introduire un plan d'actionnariat ou un plan d'options sur actions dans une PME – Quels sont les mécanismes fiscaux et financiers applicables à ce type de rémunération ? »
- 14 janvier 2010 : Vennootschapsliquiditeiten uitkeren
- 4 février 2010 : « Prix de transfert ou liaison dangereuses ? »
- 25 février 2010 : La fiscalité immobilière : comment optimiser l'acquisition et la détention d'un bien immeuble ? Le recours à un démembrement du droit de la propriété est-il toujours possible et à quelles conditions ?

Informations pratiques

Voici les détails pour chaque conférence :

- **Horaire** : 12h00 à 14h00 (sandwichs et boissons prévus)
- **Lieu** : Chaussée de La Hulpe, 178 à 1170 Bruxelles
Itinéraire disponible sur le site Internet www.cms-db.com, via le lien suivant : <http://www.cms-db.com/aboutus/locations/pages/default.aspx?totalpages=6>
- **Langue** : Français pour les conférences n° 1, 2, 4 et 5
 Néerlandais pour la conférence n° 3

La participation à la conférence est gratuite.